

Cours d'été 2021

INFORMATION ET INSCRIPTION

30 juin et 2 juillet 2021

8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h

coursdete@csphares.qc.ca

ÉCOLE LANGEVIN

105, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE OUEST

RIMOUSKI

418 723-5927, POSTE 3206

OU

En ligne sur le site du Centre de services scolaire des Phares

<https://www.csphares.qc.ca/parents-et-eleves/cours-dete/>

(COMPLÉTER LE FORMULAIRE)

Il est fortement recommandé d'avoir en sa possession le bulletin de l'élève, disponible sur le portail parent à partir du 29 juin. De plus, si votre jeune possède un plan d'intervention, il est important d'en apporter une copie.

Les cours d'été seront offerts en conformité avec les exigences de la santé publique. Les mesures de distanciation et d'hygiène en vigueur devront être rigoureusement suivies par les élèves.

COURS D'ÉTÉ
Du 5 au 16 juillet 2021
(Révision d'un cours suivi dans l'année)
Offert aux élèves de 2^e à 5^e secondaire



Organisation des cours d'été

À compter du 29 juin, les parents des élèves de 2^e à 5^e secondaire pourront consulter le portail parents du Centre de services scolaire pour avoir accès aux résultats finaux : portailparents.ca . Ceux qui n'ont pas accès au portail parent pourront communiquer avec leur école d'origine pour obtenir ces résultats.

Au cours de l'été 2021, le Centre de services scolaire des Phares offrira des cours d'été (en présentiel, à moins d'avis contraire de la santé publique) dans le but de faciliter, aux élèves en situation d'échec, la transition vers un niveau supérieur. La réussite d'un cours d'été ne se fait pas sans effort. L'élève inscrit à un cours d'été aura une certaine quantité de travail à effectuer. Si l'élève s'y engage sérieusement, il augmentera assurément ses chances de succès.

Critères d'inscription

Cours d'été

- Élève ayant échoué avec un résultat variant entre 50 % et 59 % dans l'une des disciplines offertes
- L'élève qui ne répond pas au critère pourrait être accepté suite à l'analyse du dossier par la direction de l'école d'origine. La direction peut soumettre certains élèves pour obtenir l'admission aux cours d'été.
- L'élève ne peut s'inscrire qu'à une seule matière

Coût de l'inscription

- 200 \$ pour un élève du Centre de services scolaire des Phares
- 300 \$ pour un élève d'un autre centre de services

Le paiement doit être effectué lors de l'inscription sur place, en argent comptant ou par chèque à l'ordre du Centre de services scolaire des Phares. Lors de l'inscription en ligne, le paiement se fera par Internet via votre institution financière en choisissant le fournisseur *Centre de services scolaire des Phares*. Le numéro de référence Internet sera disponible sur l'état de compte qui vous sera acheminé par courriel après l'inscription. **Le paiement doit être fait avant le 6 juillet.**

Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, le Centre de services scolaire se réserve le droit d'annuler les cours et procédera au remboursement. Prenez note qu'aucun remboursement ne sera effectué pour les élèves expulsés ou les élèves absents.

Transmission des résultats

Pour les élèves en échec suite aux cours d'été, un appel vous sera acheminé afin de vous en informer. Si réussite, les résultats des cours d'été seront disponibles sur le portail parent dans la semaine du 2 août (pour les élèves de secondaire 2 et 3). Pour les élèves de secondaire 4 et 5, un relevé de notes vous sera acheminé par la poste à partir du 23 août.

Horaire des cours

Les cours débutent à 8 h 30 et se terminent à 12 h. Ces cours se donneront à l'école Langevin.

Le tableau suivant présente une description détaillée des cours offerts.

COURS D'ÉTÉ – RÉVISION D'UN COURS SUIVI DANS L'ANNÉE		
Horaire	Cours	Code
2^e secondaire		
Du 5 au 16 juillet	Mathématiques	063 226
3^e secondaire		
Du 5 au 16 juillet	Mathématiques	063 306
4^e secondaire		
Du 5 au 16 juillet	Histoire du Québec et du Canada	085-404
	Mathématiques CST	063-420
	Mathématiques TS	064-420
	Mathématiques SN	065-420
	Science et technologie Applications technologique et scientifique (ATS)	055-410 057-410
5^e secondaire		
Du 5 au 16 juillet	Français lecture et écriture	132-510 132-520
	Anglais de base	134-510 134-530

Annulation des épreuves ministérielles

Comme les épreuves ministérielles ont été annulées, c'est la note du cours d'été dans des matières de 4^e et 5^e secondaire qui permettra l'obtention d'unités nécessaires à la poursuite du cheminement scolaire et l'obtention, le cas échéant du diplôme d'études secondaires.

Prêt des manuels de l'élève

Le prêt des manuels de l'élève se fera sur place. Il faut donc prévoir la carte étudiante pour faire le prêt. Les jeunes seront alors responsables des manuels qui leur sont prêtés. Des frais pourraient être chargés en cas de perte ou de bris.

Transport scolaire

L'école du Mistral organisera le transport pour les élèves de Mont-Joli vers l'école Langevin de Rimouski. **L'autobus partira à 7 h 45 de l'école du Mistral et ramènera les jeunes à 12 h 45, pour la durée des cours d'été, soit du 5 au 16 juillet.**

Respect des mesures sanitaires

Les cours d'été seront offerts dans le respect des mesures sanitaires établies par la Direction générale de la santé publique.